



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU mercredi 10 avril 2013**

L'an deux mille treize, le mercredi 10 avril 2013 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2013, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mlle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Mlle COMBE, M. MOTTE, M. TOURNE, M. MESLÉ, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE

**Etaient excusés** : M. BLAIS (pouvoir à M. de LANDES de SAINT-PALAIS), Mme ROUGER (pouvoir à Mme LOCQUEVILLE), Mme MOULY (pouvoir à Mme DANRÉ), M. MATHIEU (pouvoir à M. MIREUR), Mme FLIECX (pouvoir à M. STEIN), M. CARDONI (pouvoir à M. MESLÉ)

**Etaient absent(s)** :

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Robert MALÉ



**M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).**



## **RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités, répond à une question de M. Pierre MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes » et de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), relatives au devenir de l'association Vilcena et de ses missions, et le service de transport de proximité.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à une question de M. Frédéric STEINBERG, Conseiller municipal du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), relative au passage de l'ensemble de la voirie communale en zone 30.

Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes » relative aux expulsions locatives dans notre ville

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à une question de Madame Josy TOP. , Conseillère municipale du groupe de la Majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à l'avancement du dossier du prolongement de la ligne n°1 du métro et du dossier des protections phoniques du RER A.



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 20 février 2013.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

Concernant le budget primitif 2013 de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix :**

**un amendement** du groupe socialiste visant à augmenter la ligne budgétaire 657362 (CCAS) de 330 000 € ; cette augmentation sera gagée par la diminution du même montant du chapitre 023 (virement à la section investissement) réduit à 994 874 € ; la baisse de cette recette d'investissement étant elle-même compensée par le recours à l'emprunt porté à 14 830 000 € (article 1641) ;

**l'amendement est rejeté à la majorité** (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE) ;

**un amendement** du groupe socialiste visant à augmenter la ligne budgétaire 2132 (immeubles de rapport) de 2 000 000 € (relatifs au logement social); cette augmentation sera gagée par le recours à l'emprunt porté à 16 500 000 € (article 1641) ;

**l'amendement est rejeté à la majorité** (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE) ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 16 (emprunts) de 4 200 000 € afin de gager l'ensemble des autres amendements budgétaires, pour

compenser la diminution de la capacité d'autofinancement dégagée en section de fonctionnement et les dépenses supplémentaires en section d'investissement ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 657361 (subvention à la Caisse des écoles) de 200 000 € ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 657362 (subvention au CCAS) de 100 000 € ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 6574 (subventions aux associations) de 200 000 € ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 20422 (subvention d'équipement-bâtiments et installations) de 2 500 000 € ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 2132 (immeubles de rapport) de 1 000 000 € ;

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à abonder la ligne 2182 (matériel de transport) de 200 000 € ;

**les amendements sont rejetés à la majorité** (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE) ;

- ▷ **ADOPTE, à la majorité** (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **le budget primitif pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 137 162 928 €**
- ▷ **ADOPTE, à la majorité** (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 1 031 520 €**
- ▷ **ADOPTE, à l'unanimité, le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 445 343 €**
- ▷ **ADOPTE, à l'unanimité, le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 207 690 €**
- ▷ **DÉCIDE, à la majorité** (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2013 à 21,46 % pour**

la taxe d'habitation, à 17,79 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 67,87 % pour la taxe sur le foncier non bâti et à 26,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2013 à 5,25 % sur l'ensemble du territoire de Vincennes.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme de 162 500 €, représentant 50 % d'un emprunt de 325 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la BRED pour les travaux d'aménagement des locaux de l'immeuble sis 3 rue Lejemptel.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme de 300 000 €, représentant 50 % d'un emprunt de 600 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la BRED pour les travaux d'aménagement des locaux réservés à l'Office de tourisme au 2 rue de Montreuil / 28 avenue de Paris.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), le projet d'avenant N°2 au Bail Emphytéotique Administratif et au Contrat de Mise à Disposition attachée relatifs à la réalisation du centre aquatique de Vincennes à signer avec la société GENECOMI et autorise le Maire à signer l'avenant.
- ▷ **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux conventions passées avec les associations suivantes afin de notifier les subventions communales 2013 :

à l'unanimité,

Festival America	80 000 €
Vincennes en concert - Prima la musica	52 500 €
Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat, PACT Vincennes	57 000 €
Vilcena	5 000 €

à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI)

Espace Daniel-Sorano	471 000 €
Clubs loisirs découvertes	120 000 €

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2013 aux associations patriotiques suivantes pour un montant de 14 000 € :**

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE)

Titre	Fonctionnement
ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	1 000 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	100 €

AMOPA 94	100 €
Association des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois du Val-de-Marne (A.N.A.I. Val-de-Marne)	600 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	300 €
Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/AORRV)	100 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outre-mer	600 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	300 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	1 600 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	4 400 €
Fondation de la France libre	500 €
Société des membres de la Légion d'honneur	300 €
Société nationale d'Entraide de la Médaille militaire	300 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	100 €
Union nationale des combattants - 70e section	100 €
Vincennes - Tradition chasseurs	3 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 €</b>

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2013 aux associations à caractère culturel suivantes pour un montant de 50 500 € :**  
*à l'unanimité,*

Titre	Fonctionnement	Aide à projet
Amicale des artistes français		800 €
Arts en mouvements		1 500 €
Association Compagnie Le dahu		1 000 €
Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint Louis de Vincennes - Saint-Mandé		1 000 €
Au pied de la lettre		800 €
Choeur "Chanter"		2 300 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes		1 000 €
Ciné qua non théâtre		600 €
Club micronet Vincennes	1 000 €	
Collectif du bonheur intérieur brut		800 €
Collectif zone libre		1 000 €
Compagnie Altaïr		1 000 €
Compagnie Sandrine Anglade		1 800 €
Desire India Vincennes		500 €
Ensemble choral de Vincennes		800 €
Ensemble vocal intermezzo		1 000 €
Fers Play		500 €
Glossolalie		600 €
Groupe chansons tonalités		1 000 €
Harmonie municipale de Vincennes		1 500 €
Instant présent		1 200 €
La Compagnie Cîrconflexe		600 €
La compagnie des papillons dans le ventre		800 €
La conférence au village	300 €	
La Guirlande		3 000 €
La Ronde des Savoirs	500 €	
Les comédiens du Château		1 000 €
Les nouveaux mondes		1 000 €

Pourquoi pas		300 €
Société des amis de Vincennes	1 000 €	
Union féminine civique et sociale - Familles rurales de Vincennes	500 €	
Union philatélique de l'Est parisien		500 €
Vincennes Images		500 €
Vincennes patchwork	300 €	
Violons & Co		1 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 500 €</b>
<b>Reste à répartir</b>		<b>85 000 €</b>

à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI)

Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	17 000 €
---	----------

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2013 aux associations dans le cadre des relations internationales suivantes pour un montant de 7 000 € :**  
à l'unanimité,

Titre	Fonctionnement	Aide à projet
Cercle d'Escrime de Vincennes		2 000 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes		2 500 €
Ecole d'art au village - France		2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 000 €</b>
<b>Reste à répartir</b>		<b>3 500 €</b>

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2013 aux associations à caractère social suivantes pour un montant de 51 700 € :**  
à l'unanimité,

Titre	Fonctionnement
A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	2 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	900 €
Association d'Entraide de l'Eglise réformée de Vincennes	1 000 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	400 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Famille Services Vincennes	3 000 €
Association générale des familles de Vincennes	2 500 €
Association Maison Notre-Dame	4 200 €
Association oecuménique d'entraide	2 500 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	12 000 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Comité français de secourisme de Vincennes	1 000 €
Croix-rouge française	6 000 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	3 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	500 €
Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	100 €
Les Auxiliaires des aveugles	200 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	3 000 €

Maisons d'accueil L'Ilôt	1 500 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €
Rêves	1 000 €
Secours catholique	1 200 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	700 €
Union pour la défense de la santé mentale	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 700</b>
<b>Reste à répartir</b>	<b>10 000 €</b>

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2013 aux associations de jeunesse suivantes pour un montant de 6 500 € :**  
à l'unanimité,

Titre	Fonctionnement
Club Bayard Équitation	300 €
Fête le savoir	1 600 €
Les échecs de Vincennes	200 €
Mon école des sciences	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 900 €</b>

à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI)

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	300 €
---	-------

à la majorité (2 abstentions : M. STEINBERG, M. SERNE)

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé Ilème Vincennes	800 €
Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	2 500 €



- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2013 aux associations à caractère sportif suivantes pour un montant de 106 250 € :**  
à l'unanimité,

Titre	Fonctionnement
1ère Compagnie d'arc de Vincennes	8 000 €
Association vincennoise d'escalade	750 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	4 000 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Gym "V" pour tous	1 000 €
Jeux de boules de Vincennes	2 000 €
Karaté Vincennes	1 500 €
Les échecs de Vincennes	5 100 €
Moto-club de Vincennes	300 €
Musculation Vincennes club	500 €
Rythmique sportive vincennoise	5 500 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €
Société vincennoise de savate et boxe française	200 €
Taekwondo Vincennes	1 800 €
Tennis de table vincennois	3 000 €
Union et Avenir de Vincennes	5 000 €
Vélo-club de Vincennes	8 000 €
Vincennes Athlétic	10 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	500 €
Vincennes plongée passion	3 000 €
Vincennes Rock Club	900 €
VITA-GV	
Gymnastique volontaire de Vincennes	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 250 €</b>
<b>Reste à répartir</b>	<b>23 750 €</b>

à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI)

Yacht club de Vincennes	2 000 €
-------------------------	---------

## II. RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le programme d'accès à l'emploi titulaire.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention confiant au Centre de Gestion de la Petite Couronne, l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et autorise le Maire à signer la convention.**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les prestations sociales 2013 en faveur du personnel territorial de la Ville de Vincennes.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015 avec l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes visant notamment à préciser le montant de la subvention 2013 fixée à 440 000 € pour le fonctionnement et les prestations sociales et 260 000 € pour les chèques-vacances.**

### **III. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la cession de la parcelle cadastrée section I n°194 à la « SCI 18 Dequen » au prix de 900 000 € et les transferts des arrêtés n° A531 du permis de construire et n° A347 du permis de démolir.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession de la parcelle sise, 51, rue Jean Moulin cadastrée section U n°47 à Vincennes à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au prix de 1 370 468 €**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession de l'immeuble sis, 1, rue Gilbert Clerfayt à la société IMMOBILIERE 3F, au prix de 1 237 740 €**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession du lot n°29 dépendant d'un ensemble immobilier sis, 28 rue Victor-Basch à Vincennes à l'association FREHA au prix de 100 000 €**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée section C n° 1579, située dans le hameau d'Argence sur la commune d'Habère-Poche, à la SCI FOGAVI dont le siège social est situé à la Fontaine d'Argence – 74420 HABERE POCHE, pour un montant de 300 € net vendeur.**

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI ; ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, Mme MAFFRE-SABATIER), la modification par avenant au bail emphytéotique conclu le 18 mai 1990 au terme duquel la commune donnait à bail à l'OPH de Vincennes plusieurs lots dépendant de deux ensembles immobiliers situés d'une part rue Pasteur n°13, rue des Pommiers n°15 à 27 et rue Félix Faure n°20 dit « Résidence Quinson » et d'autre part rue Diderot n°42 à 46 et rue Joseph Gaillard n°25-25bis dit « Résidence Diderot », retirant de la liste des lots mis à disposition les lots n°518, 668, 902, 922 et 1371 dépendant de l'ensemble immobilier sis rue Pasteur n°13, rue des Pommiers n°15 à 27 et rue Félix Faure n°20 dit « Résidence Quinson » et autorise le Maire à signer l'avenant.
  
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant au bail emphytéotique conclu le 31 octobre 1968 entre l'Etat et la commune de Vincennes au terme duquel cette dernière s'engageait à édifier un centre sportif sur les parcelles cadastrées section T n°16 et T n°78, prolongeant sa durée initiale de dix huit années supplémentaires portant ainsi son terme au 31 décembre 2051 et autorisant le Maire à signer l'avenant.

## **IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie à 100 % de la Ville pour le remboursement des emprunts de 2 609 169 € que la société Les Cités-Jardins de la Région Parisienne se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition en VEFA d'un immeuble de 23 logements locatifs sociaux de type PLUS et PLAI sur un terrain sis 10 rue des Laitières et 7 rue de Lagny à Vincennes.

## **V. ACTION CULTURELLE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur le bilan d'activités 2012 de l'association « Festival AMERICA » et notamment de la réalisation de la sixième édition du Festival.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

## LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2012 de l'Agenda 21.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2012 de la Charte 21.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan « énergie et émissions de gaz à effet de serre » de la Ville sur le patrimoine bâti, l'éclairage public et la flotte de véhicules municipaux.**

Concernant la Charte de développement durable des associations vincennes, **Monsieur le Maire propose et met aux voix :**

**un amendement** visant à modifier l'engagement n°7 « Nous consommons plus local » de la Charte par les actions possibles suivantes : « acheter un maximum de produits bio et issus du commerce équitable et de produits conçus en France dans la mesure du possible dans le cadre de circuits courts ».

**l'amendement est approuvé à l'unanimité.**

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à ajouter un article 1bis ainsi rédigé : « Les associations recevant plus de 23 000 € de la ville de Vincennes et par conséquent soumise au régime de la convention devront obligatoirement signer la charte du développement durable des associations. L'effectivité de l'application de la charte sera évaluée et prise en compte pour le renouvellement de la convention de ces associations. »

**l'amendement est rejeté à la majorité** (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE) ;

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la Charte de développement durable des associations vincennes amendée et le principe de bonification des aides accordées aux associations sur des critères de développement durable de la Ville.**
- ▷ **ACCEPTE, à l'unanimité, la dévolution à la Ville du boni de liquidation constaté à l'issue de la clôture définitive des comptes de l'Association Office de tourisme de Vincennes d'un montant de 22 467,46 €**

## VI. AFFAIRES SOCIALES

### LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015 avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD).**
  
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de verser une subvention de 15 000 € à l'association Emmaüs afin de participer à la « Mission Bois de Vincennes ».**

## VII. JEUNESSE ET SPORTS

### LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015 avec l'association du Rugby club de Vincennes.**
  
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015 avec l'association du Vincennes volley club.**
  
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015 avec le Club olympique vincennois.**
  
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer une convention tripartite avec la Région d'Ile de France et le Lycée Hector-Berlioz fixant les conditions de la mise à disposition des créneaux nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive.**
  
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle avec la Mission Locale pour l'Emploi des Villes du Nord du Bois fixant le montant de la subvention 2013 à 62 443 €.**

## VIII. STATIONNEMENT

### LE CONSEIL

Concernant les tarifs du stationnement de surface, **Monsieur le Maire met aux voix :**

**un amendement** du groupe des élus Europe Ecologie les Verts visant à modifier l'annexe fixant le tarif du stationnement rotatif de surface en remplaçant 1,50€ par 2€.

**l'amendement est rejeté à la majorité** (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE) ;

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'appliquer à compter du 22 avril 2013 les nouveaux tarifs du stationnement payant rotatif de surface sur l'ensemble du territoire de la Ville.**



**Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 26 juin 2013.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.**

**Le Président,  
Laurent LAFON**

**La Secrétaire,  
Robert MALÉ**



**Question orale posée par Pierre MESLÉ au nom du Groupe socialiste sur le devenir de l'association Vilcena et le service de transport de proximité**

Monsieur le Maire, Cher(e)s Collègues,

Depuis des années l'association Vilcena assure, avec l'aide de la Ville, un service de transport de proximité pour les personnes à mobilité réduite, en raison de leur âge et/ou de leur handicap.

Cette association est peu à peu devenue indispensable à de nombreux Vincennois(es), mais a voulu élargir son rayon d'action en prenant probablement trop de risques.

A plusieurs reprises il a été demandé au Conseil municipal de Vincennes de lui accorder des subventions exceptionnelles afin d'éviter à cette association de se trouver en cessation de paiements.

Depuis le début de l'année sa situation financière semble être devenue intenable et un administrateur judiciaire a dû être nommé. Il aurait, paraît-il, réduit, géographiquement, l'activité de l'association et procédé à d'importants licenciements.

La Justice devait statuer en début de semaine sur l'avenir de Vilcena.

Notre question sera donc double :

- **Sachant que le sujet est d'une telle importance pour notre Ville, vous n'avez certainement pas manqué de suivre l'affaire de près. Pouvez-vous donc nous dire aujourd'hui quelle décision a été prise par le tribunal ?**
- **Au cas où la décision sauverait Vilcena, et a fortiori au cas où elle la condamnerait, quelles mesures comptez-vous prendre pour pérenniser ce service de transport de proximité ? Et ne conviendrait-il pas dès maintenant réfléchir à sa municipalisation pour éviter la répétition de tels problèmes ?**



### Question relative à l'avenir de l'association Vilcena et de ses missions

Monsieur le maire,

L'association Vilcena, en partenariat étroit avec la ville de Vincennes, rend quotidiennement un service majeur à des personnes à mobilité réduite de notre territoire notamment par du transport à la demande.

Il apparaît que l'association se débat dans de telles difficultés, récurrentes au demeurant, que son activité elle-même est aujourd'hui menacée.

Dans l'hypothèse d'un arrêt de cette activité, qu'envisage la municipalité d'une part vis à vis des salariés de la structure et pour la pérennité du service rendu aux habitants de notre ville pour qui la suspension aurait des conséquences catastrophiques ?



Réponse de Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au maire chargée des Solidarités aux questions orales du groupe « Europe écologie les Verts » et du groupe Socialiste « Vivons Vincennes ».

Mes Chers collègues,

**Vilcena** créée en 1997, contribue depuis de nombreuses années à l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, par la mise en œuvre d'un service de transport pour personnes handicapées accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette activité qui relève des compétences obligatoires du Conseil général concerne à ce jour 250 Vincennois. Si l'association disparaissait, les conséquences seraient lourdes pour ces Vincennois privés alors d'une aide précieuse dans leur vie quotidienne. Elle alourdirait également le bilan négatif du secteur le plus créateur d'emplois que sont les services à la personne et qui sont, et c'est regrettable, très affaiblis par la politique fiscale du gouvernement.

Depuis sa création, la Ville a toujours soutenu l'association afin de renforcer l'offre de services s'adressant aux seniors dans le cadre de la politique active qu'elle souhaite mettre en œuvre au profit de ses aînés. Ce soutien a d'ailleurs pris des formes bien différentes. Outre les subventions versées à **Vilcena** depuis 1999 (+ de 140 000 €), la Ville a également mis gracieusement à sa disposition des locaux (bureaux) et un garage permettant le stationnement d'une partie de ses véhicules. De plus, le CCAS par convention avec l'association, finance depuis 2006 les carnets de transport pour les seniors non-imposables et âgés de plus de 75 ans pour un montant de plus de 220 000 €

Aussi, comme vous le soulignez dans votre question, le sujet est d'une grande importance. Monsieur le Maire et les élus de secteur suivent l'association depuis sa création avec la plus grande attention et plus particulièrement depuis plusieurs mois. Des entretiens ont régulièrement lieu entre les responsables associatifs de **Vilcena** et Monsieur le Maire. Dominique LE BIDEAU, Conseillère générale et Première Adjointe au maire, quant à elle, n'a pas manqué d'alerter le Conseil général des difficultés de l'association.

Il eut été d'ailleurs souhaitable que toutes les collectivités dont le territoire est couvert par l'association se sentent concernées par ses difficultés. Pourtant, aucun élu de la ville de Fontenay-sous-Bois qui compte 108 adhérents au sein de l'association, n'a reçu le Président de **Vilcena** depuis le lancement de la procédure. Nous regrettons vivement que Vincennes soit la seule ville qui lui apporte un soutien financier et logistique.

La Majorité elle, a déjà réfléchi aux conditions dans lesquelles pourrait se faire le maintien de ce service. Il en est une incontournable, celle de l'obtention de l'agrément qui encadre, en application du Code du Travail, l'activité d'aide à la mobilité et au transport des personnes ayant des difficultés de déplacement. L'audience qui s'est tenue lundi 8 avril dernier dans le cadre de la procédure de justice en cours, s'est prononcée en faveur du maintien de l'activité de **Vilcena** jusqu'à la prochaine audience fixée au mois de juin. Un administrateur et un mandataire ont été désignés afin de juger de la viabilité financière de l'association et de l'accompagner dans la recherche d'un repreneur.

Bien entendu, nous continuerons pour notre part, de suivre de près, de très près, l'évolution de la situation de **Vilcena** en lien étroit avec ses représentants et les intervenants officiellement désignés dans le cadre de la procédure.



### **Question relative au passage de l'ensemble de la voirie communale en zone 30.**

Monsieur le Maire,

Nombre de villes de notre région ont passé ou sont en train de passer l'ensemble de leur voirie communale (hors réseau structurant) en zone limitée à 30 km/h.

C'est d'ailleurs une mesure fortement recommandée dans le Plan de déplacements urbains de la région dont la révision est en cours de finalisation.

Sans aller bien loin, la ville de Nogent sur Marne l'a fait depuis maintenant plusieurs années et la ville de Fontenay sous Bois est en train de le faire. Notons au passage que cette transformation s'accompagne d'un fort accompagnement financier de la région Ile de France puisque l'aménagement de ces zones 30 en fait des zones cyclables. C'est ainsi que la ville de Fontenay va recevoir pas moins de 1,5 millions d'euros de la région pour le passage en zone 30 de l'ensemble de sa voirie.

A Vincennes si les zones 30 gagnent régulièrement du terrain, pourquoi ne pas envisager à court terme un passage de l'ensemble de la voirie communale en zone 30 aménagée ?

Réponse de M. Eric Bensoussan, Adjoint au maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville à la question orale du groupe « Europe Ecologie Les Verts »

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Vincennes a depuis de nombreuses années impulsé une politique volontariste afin de concilier harmonieusement les différents modes de circulation, tout en respectant la place et la sécurité de chacun, piéton, cycliste, automobiliste. A cet effet, d'importants aménagements ont été entrepris comme les cheminements élargis et rénovés pour les piétons, le développement des pistes et itinéraires cyclables ou encore le développement réfléchi des espaces apaisés, avec les zones 30 notamment.

Ces dernières, vous le soulignez, ont considérablement augmenté à Vincennes. Ainsi de 2008 à ce jour ce sont près de 10 231 mètres linéaires de voirie qui ont été aménagés en zone 30 et d'ici 2014, 1236 mètres linéaires s'y ajouteront portant à 11 467 mètres linéaires réalisés en zone 30 lors de cette mandature. Avec un total de 12 977 mètres linéaires réalisés depuis 2007, ce sont 52,9% de la voirie communale, hors axes structurants, qui seront donc aménagés en zone 30 d'ici avril 2014. De nouvelles implantations sont projetées dans les prochaines semaines comme le projet de la rue des Deux communes en partenariat avec la Ville de Montreuil et d'autres sont également à l'étude.

Afin de financer ces réalisations, la Ville de Vincennes a bien évidemment sollicité la Région Ile de France. Ainsi, la subvention obtenue, au titre du premier contrat Réseaux Verts couvrant la période 2007- 2010, s'élève à 1 245 229 euros et d'une subvention de 414 288 euros au titre du deuxième contrat Réseaux Verts couvrant la période 2011- 2014, soit un montant total de 1 659 517 euros. Au regard des sommes engagées c'est donc très peu et par conséquent ces aides ne sont pas déterminantes dans notre prise de décision.

Nous sommes, tout comme vous, convaincus que la politique initiée donne de bons résultats sur le terrain en améliorant la sécurité et le cadre de vie de tous. Pour être efficaces ces zones doivent être aménagées de façon bien visible pour les usagers comme le stipule l'article R110-2 du Code de la Route. Lorsqu'elles ne comportent pas les éléments d'aménagements nécessaires au partage de la chaussée de telles zones deviennent alors un simple alibi et se résument à de l'affichage politique, et nous nous y refusons. De plus la généralisation des zones 30 à l'ensemble de la voirie communale se heurte à de nombreux obstacles sur le terrain. En effet, ces aménagements sont rendus difficiles par la configuration de certains secteurs ou les dispositifs s'avèrent trop coûteux pour une efficacité limitée.

Aussi, afin de poursuivre notre action en faveur d'une circulation apaisée nous avons réalisé un travail préalable à l'implantation de chaque zone 30, reposant sur le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, afin de s'assurer que chacune soit bien conçue et aménagée au bon endroit là où cela se justifie socialement, où cela est techniquement faisable et cohérent, et économiquement acceptable.

Vous l'aurez compris, l'aménagement de zones 30 à Vincennes répond à une approche pragmatique et non dogmatique et à un choix raisonné et raisonnable permettant de concilier une mobilité durable, un partage équitable de la voirie et l'ensemble des besoins urbains pour que cette mesure reste positive et appréciée. Enfin, et comme je l'indiquais dès le début de mon intervention,

les zones 30 font partie des dispositifs mis en œuvre en faveur de la mobilité douce et ne constituent pas notre unique action en la matière.

---



## Réunion du Conseil municipal du 10 avril 2013

### Question orale posée par Madame Anne-Marie MAFFRE-SABATIER au nom du Groupe socialiste sur les expulsions locatives dans notre Ville

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

Après une prolongation de quinze jours en raison de la "situation exceptionnelle liée aux conditions climatiques", la trêve des expulsions locatives qui avait débuté le 1er novembre 2012 s'est achevée lundi 1er avril, à 6 heures du matin, exceptionnellement prolongée cette année en raison des conditions climatiques très difficiles.

Le Collectif des associations unies, qui réunit des associations venant en aide aux plus démunis telles que Fondation Abbé Pierre, Secours catholique, Droit au logement, Médecins du monde, etc., a réagi en réclamant "un moratoire sur toutes les expulsions locatives en 2013" pour les locataires de bonne foi en situation de précarité, proposition à laquelle nous souscrivons pleinement.

En effet, l'expulsion locative, loin de régler le problème au fond, ne fait qu'alimenter le processus d'exclusion et aggraver le mal logement des personnes en difficultés, et se déplace ainsi soit dans la rue où vers les centres d'hébergement d'urgence etc.

Nous vous interrogeons déjà, en 2010 sur cette réalité pour notre Ville et notons que 39 décisions d'expulsions locatives avaient été prises sur notre Ville, dont 14 ayant nécessité le concours de la force publique, 8 reprises d'appartement et 17 classées suite à un accord pour cette même année.

Suite à notre question sur le sujet, nous avons noté avec intérêt la mise en place d'une permanence ouverte à la Maison de la Solidarité en faveur de la prévention des expulsions, aussi Monsieur Le Maire nous souhaitons à nouveau vous interroger sur les deux points suivants :

- Quel est le nombre des expulsions locatives ordonnées par la justice sur les années 2011 et 2012, et quelles ont été les mesures d'accompagnement mises en place pour celles qui ont nécessité le recours à la force publique ?
- Quel est le nombre de Vincennois reçus à la permanence installée à la Maison de la Solidarité, et pouvez-vous nous assurer que tous les aides et compétences en matière d'accompagnement social sont mis en œuvre en amont pour empêcher toute expulsion locative et préserver le maintien des vincennois en difficulté et pour ce faire, nous préciser si, à votre initiative Monsieur Le Maire, une concertation avec l'ensemble des bailleurs existe sur notre Ville ?

Réponse de Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au maire chargée des Solidarités à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe Socialiste « Vivons Vincennes ».

Chère Collègue,

Le contexte économique et social difficile que traverse notre pays actuellement nous incite toutes et tous à porter une attention particulière aux situations les plus fragiles.

Aussi, pour répondre précisément à votre question, sachez que 51 expulsions locatives ont été ordonnées dans notre ville en 2011 ; 4 ont nécessité le recours à la force publique. En 2012, 35 décisions d'expulsion ont été prises, 5 ayant été jusqu'au recours de la force publique.

Parmi les personnes concernées, certaines d'entre elles, ont pu s'adresser à l'association *Solidarité Prévention Expulsion*. En effet, grâce à la convention signée entre elle et la Ville, l'association assure depuis 2011 une permanence hebdomadaire au sein de la *Maison des Solidarités* et au cours de laquelle plus de 130 personnes (36 en 2011 / 98 en 2012) ont déjà pu être reçues.

Les ménages qui se sont tournés vers elle sont pour la plupart des personnes seules ou des familles monoparentales ayant des revenus d'activités ou vivant de transferts sociaux. Ces entretiens ont permis dans 50% des situations rencontrées d'obtenir des délais de paiement ; procédé que les bailleurs sociaux pratiquent assez régulièrement par l'intermédiaire des protocoles de cohésion visant à la mise en place d'un échéancier et à maintenir les locataires dans leur logement.

Ces expulsions locatives décidées par la justice et mises en œuvre par la Préfecture sont également très suivies par les services sociaux municipaux. En effet, chaque fois qu'une procédure est lancée et ce à chaque étape de la démarche, la Préfecture communique aux services intéressés la liste des Vincennois placés sous le coup d'une expulsion. Les assistantes sociales leur adressent alors systématiquement un courrier de mise à disposition de leurs services afin de les accompagner. Quand l'étape de l'audience s'annonce, les services sociaux reçoivent également, si elles le souhaitent, les personnes concernées afin de rédiger avec elles un rapport destiné à défendre leur cas devant le juge. Par ailleurs, pour votre bonne information, sachez que je suis également systématiquement présente aux commissions de la CCAPEX (Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives), présidée par Monsieur le Sous-Préfet. La dernière s'étant tenue hier, mardi 9 avril.

Votre question me donne ainsi l'occasion, de souligner la qualité du dialogue et du partenariat établis entre les services municipaux dédiés, le Commissariat de Vincennes et les associations, et qui permettent une gestion anticipée et humaine de ces situations difficiles mais fort heureusement peu nombreuses.

---

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ  
MUNICIPALE  
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Après une période de valse hésitation, le Gouvernement a pris le mois dernier des engagements forts en matière de transports en Ile-de-France, notamment concernant le Grand Paris Express.

Mais ce projet d'envergure, qui confirme le projet initié par Nicolas Sarkozy, ne doit pas pour autant faire perdre de vue des projets plus secondaires mais néanmoins très importants pour nos concitoyens.

Ainsi, pouvez-vous m'indiquer les avancées du dossier du prolongement de la ligne 1 ?

Toujours dans le domaine des transports, pouvez-vous me préciser l'état d'avancement du dossier des protections phoniques du RER A ?

Je vous remercie.

Réponse de M. BENSOUSSAN Adjoint au maire en charge du cadre de vie à la question orale de Madame Josy TOP Conseillère municipale du groupe de la Majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »

Mme la Conseillère municipale, Chère collègue,

Comme vous l'évoquez, le 6 mars dernier, Jean-Marc Ayrault a pris un engagement fort en matière de transport public dans notre région. Initié sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le projet du Grand Paris Express prend enfin forme après plusieurs mois de tergiversations.

Dans ce contexte, le projet de prolongement de la Ligne 1 jusqu'à Val-de-Fontenay fait encore plus sens dans la mesure où il permettrait d'assurer un maillage efficace avec le RER A et E, la ligne 15 du métro et la ligne T1 du Tramway, mais surtout de désenclaver des territoires denses aujourd'hui non desservis par les lignes existantes ou en projet. Le prolongement de la ligne permettrait de faciliter l'acheminement des Vincennois de l'Est de la ville vers Paris pour aller travailler en réduisant considérablement leur temps de transport.

Lors de la commission de suivi de la ligne 1 de juillet dernier, les premières études présentées par le STIF exposaient différents scénarii et variantes de tracé prenant en compte l'intermodalité, la faisabilité technique, la densité du tissu urbain, la couverture du territoire ou encore la résorption de carence de desserte.

Le STIF s'était alors engagé à présenter une étude approfondie des tracés, une estimation des coûts et le calendrier de l'opération, **d'ici fin 2012**.

Ne disposant d'aucun élément d'information nouveau à ce jour, Monsieur le Maire a sollicité M. Jean-Paul Huchon, président du STIF, dans un courrier en date du 25 mars dernier, quant aux raisons de ce retard et à l'état d'avancement de ce projet, fortement attendu par les Vincennois.

En effet, si l'on se réjouit de l'implication financière de l'Etat sur le Grand Paris Express, il ne doit pas impliquer un renoncement à des projets secondaires structurants et essentiels, tels que celui de la ligne 1 pour lequel la majorité municipale se mobilise depuis des années.

Enfin, vous m'interrogez sur le dossier des protections phoniques du RER A.

Vous le savez, conformément au vœu de la majorité municipale voté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 14 décembre 2011, une réunion comprenant tous les financeurs de l'opération s'était tenue en avril 2012. La RATP nous y avait présenté un projet de réduction des nuisances sonores le long des voies du RER A consistant en un traitement de façades et des murs anti-bruits (solution mixte).

Malgré un périmètre modifié par rapport à l'étude initiale (Vincennes ouest et Saint Mandé ne sont plus considérés comme des PNB (Points Noirs du Bruit) et à ce titre, ne sont plus inscrits dans le dispositif), il a été convenu, à la demande des collectivités locales, que l'étude complémentaire d'avant-projet soit lancée.

Après divers revirements et quiproquos avec le Conseil régional et la RATP, il nous est paru indispensable que l'ensemble des partenaires puissent évoquer les points d'incompréhension ou de blocage sur ce dossier mais aussi de prendre un certain nombre d'engagements notamment



financiers ; en effet, l'étude AVP n'a évidemment d'intérêt que si le projet en lui-même et le traitement des Points dits gris (Vincennes ouest et Saint Mandé) sont effectivement finançables.

C'est pourquoi, après plusieurs sollicitations infructueuses des 3 villes depuis mi-novembre, une réunion des financeurs se tiendra finalement, à notre initiative, à Vincennes le 11 avril prochain.

---